

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 12 janvier 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le 18 du mois de janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 25 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Victoria FUSTER
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N°DL18012021-08: Autorisation de signer les contrats de prestations de service relatifs à l'organisation des activités artistiques, culturelles et sportives des structures d'accueil municipales

Rapporteur : Madame Pascale MARZAT

Dans la programmation de nos structures d'accueil : crèche municipale, ALSH de la Husclade, Accueils périscolaires, Spot Jeunes, La Fabrick', Ecoles Multisports, Sports vacances, CAP33, la Ville de Lacanau fait appel aux associations et prestataires locaux afin de faire découvrir aux enfants canaulais la richesse culturelle, artistique et sportive de la commune.

Il est alors fait appel à des prestations de service encadrées par des professionnels diplômés et/ou qualifiés dans leur domaine d'intervention.

Un contrat de prestations de service est passé pour chacun d'entre eux stipulant les conditions d'organisation de ces différentes prestations (le nombre de séances, la durée de la séance et le montant de la prestation).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements de santé,

Vu l'instruction du 15 avril 2016 relative aux pièces justificatives des dépenses du secteur public local,

Vu l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 8 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse et citoyenneté du 11 janvier 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de prestations de service relatifs à l'organisation des activités culturelles, artistiques et sportives concourant à la programmation des structures d'accueil municipales de la Ville de Lacanau avec différents partenaires privés ou publics ou associatifs, institutionnels privés ou publics, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au Budget de la Ville

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge et à signer tout acte y afférent

ARTICLE 3

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du Budget de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Publié le : **20 JAN. 2021**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **20 JAN. 2021**